Le KV Ostende, club de première division belge, avait annoncé en decembre 2020, avoir rompu le contrat de son gardien de but Fabrice Ondoa après que ce dernier ait organisé et participé à une « lockdown party ».

«En tant que club de football, nous ne pouvons pas tolérer un tel comportement égoïste et irresponsable », avait déclaré Gauthier Ganaye, le CEO des Kustboys. Avant d'ajouer :« Nous n'avons pas encore eu d'infection au Covid-19 et nous faisons tout pour que cela reste comme ça. C'est pourquoi nous rappelons sans cesse à nos joueurs leurs responsabilités. Nous sommes obligés d'engager une procédure de licenciement à l'encontre de Fabrice Ondoa ».

L'international camerounais de 24 ans, arrivé à Ostende en juillet 2018, avait alors décidé de saisir la FIFA.

L'instance suprême du football mondial a finalement donné raison au champion d'Afrique 2017. Le camerounais recevra de son ancien club un dédommagement de 400.000 euros, soit une indemnité équivalente au solde de son salaire qu'il aurait dû percevoir à la date de son licenciement jusqu'à la fin de contrat prévue en juin 2022, rapporte Camer.Be